



## CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU MERCREDI 20 JANVIER 2021

### RELEVÉ DES DÉCISIONS

**L'an deux mil vingt et un, le mercredi 20 janvier**, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 13 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace 2000 – Célestin Blévin, à GRAND-CHAMP, sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

**Étaient présents :**

M. Yves BLEUNVEN, Maire ; Mme Dominique LE MEUR, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Anne-Laure PRONO, M. Vincent COQUET, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Patrick CAINJO, Mme Sophie BEGOT, M. Julian EVENO, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Héléna VANAERT, M. David GEFFROY, M. Olivier SUFFICE, M. Romuald GALERME, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Moran GUILLERMIC, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Mme Marine CADORET, Conseillers Municipaux.

**Absent excusé :** M. Frédéric ANDRÉ, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO

**Pouvoir remis :** M. Frédéric ANDRÉ à M. André ROSNARHO-LE NORCY

**Nombre de Conseillers en exercice : 29 – Présents : 26 – Pouvoir : 1 – Votants : 27**

**Monsieur le Maire propose la candidature de M. Romuald GALERME en qualité de secrétaire de séance.**

**À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette désignation.**

---

Le quorum étant atteint, le Maire a ouvert la séance.

## CONSEIL MUNICIPAL

---

### Bordereau n° 01

**Délibération n° 2021-CM20JANV-01**

**Conseil Municipal du 29 décembre 2020 : approbation du procès-verbal**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le procès-verbal, de la séance du Conseil Municipal du mardi 29 décembre 2020, a été joint avec la convocation et le document de travail de la présente séance. Monsieur le Maire a invité les conseillers à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou de modifications.

Monsieur le Maire a soumis au vote le procès-verbal de la séance.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 voix contre, a approuvé le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 décembre 2020.**

## FINANCES

---

### Bordereau n° 02

**Délibération n° 2021-CM20JANV-02**

**FINANCES : Modalités de prise en charge des déplacements et frais de mission des élu.e.s**

**Rapporteur : M. Vincent COQUET**

M. Vincent COQUET, adjoint aux finances, a exposé la réglementation encadrant le remboursement des frais dont les élus locaux s'acquittent dans l'exercice de leur mandat ou de leurs fonctions.

En effet, en vertu des articles L.2123-18, L.2123-18-1 et L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent être amenés à effectuer différents types de déplacement, qui peuvent ouvrir droit au remboursement de frais en fonction de la nature des dépenses mais également des conditions dans lesquelles ces dépenses sont engagées (déplacement ordinaire ou exercice d'un mandat spécial).

Les différents types de frais engagés et leurs modalités de remboursement ont été présentés, selon les points suivants :

1. Les frais de déplacements courants (sur le territoire de la Commune) ;
2. Les frais pour se rendre à des réunions hors du territoire communal ;
3. Les frais liés à l'exécution d'un mandat spécial ;
4. Les frais de déplacement des élu.e.s à l'occasion de l'exercice de leur droit à formation.

**À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé que les frais de déplacement et de séjour engagés par les élu.e.s dans l'exécution de leur mandat et missions sont pris en charge par la Commune selon les modalités et conditions telles qu'elles ont été présentées ; il a été indiqué que les crédits nécessaires ont été prévus à l'article 6532 du Budget Principal.**

**Bordereau n° 03**

Délibération n° 2021-CM20JANV-03

**FINANCES : Budget Principal – Décision Modificative n°2020-06, reprise de provisions****Rapporteur : M. Vincent COQUET**

Il a été rapporté au Conseil Municipal que, dans le cadre de son contrôle annuel des comptes de la commune, la DGFIP a émis une observation (C16-M) concernant les provisions annuelles comptabilisées par la commune. Il convient donc de faire figurer au budget 2020 une reprise du compte 1521, - provisions pour risques et charges - d'un montant de 736 505,15 €.

La décision modificative proposée a donc été la suivante :

Chapitre	Article	Dépense	Recette
<b>78</b>	7865 – Reprise de provisions pour risques et charges financières		736 505,15 €
<b>66</b>	6618 – Intérêts des autres dettes	736 505,15 €	
<b>TOTAL</b>		<b>736 505,15 €</b>	<b>736 505,15 €</b>

**Vu l'avis favorable de la Commission « Finances-Prospectives » réunie le 12 janvier 2021 ;**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a approuvé la Décision Modificative 2020\_06 du Budget Principal telle que présentée ci-dessus.**

**Bordereau n° 04**

Délibération n° 2021-CM20JANV-04

**FINANCES : DSIL 2021 – Réhabilitation d'un immeuble « 3 place de l'Église », sollicitation d'un soutien financier****Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il a été rappelé que la commune, qui a engagé par ailleurs un projet de mise en valeur de son cœur de bourg, s'est portée acquéreur de l'ensemble immobilier « 3 place de l'Église » - le 21 août 2018 - dans l'objectif de redonner vie à cet ensemble par un programme de réhabilitation en créant, en RDC, un plateau de bureaux en R+1 puis un logement en R+2.

Ce projet a donné lieu à un permis de construire, délivré le 21 janvier 2020, puis à un appel d'offres de travaux, lancé en juillet 2020. Cet appel d'offres a été déclaré fructueux (estimation des travaux 370 900 € et ouverture des plis à 369 500 €). Les 10 entreprises retenues sont des entreprises artisanales Morbihannaises.

Compte tenu de la vétusté de l'immeuble et de l'importance des travaux à réaliser, l'équilibre économique de ce projet étant difficile à atteindre, un dossier de demande de subvention, au titre de la DSIL Plan de relance, a été déposé en fin d'année 2020 mais celui-ci a essuyé un refus. Aussi, il a été proposé de solliciter un nouveau soutien financier de l'État au titre de la DSIL 2021.

**Vu l'avis favorable de la Commission « Finances-Prospectives », réunie le 12 janvier 2021 ;**

**À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé Monsieur le Maire a sollicité un soutien financier au titre de la DSIL 2021.**

### **Bordereau n° 05**

**Délibération n° 2021-CM20JANV-05**

**FINANCES : DSIL 2021 – Réhabilitation d'un immeuble « 8 place de l'Eglise », sollicitation d'un soutien financier**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

À l'instar du 3 place de l'Eglise et toujours dans le cadre de sa politique de mise en valeur du centre bourg, la commune s'est portée acquéreur de l'ensemble immobilier, sis 8 place de l'Eglise » (ancienne charcuterie POQUET) - le 08 janvier 2020 - dans le but d'engager une opération de rénovation.

L'agence RIGUIDEL architectes a été mandatée, en tant que maître d'œuvre, pour étudier un programme mixte de commerces/services et logements : un commerce en RDC, deux logements dans les étages. L'ancienne remise sera aménagée en vue d'accueillir une brasserie artisanale. Ce projet fera l'objet d'un dépôt de permis de construire, puis à un appel d'offres de travaux sera lancé.

Compte tenu de la vétusté de l'immeuble et de l'importance des travaux à réaliser, l'équilibre économique de ce projet est difficile à atteindre. Aussi, il a été proposé de solliciter un nouveau soutien financier de l'État au titre de la DSIL 2021.

**Vu l'avis favorable de la Commission « Finances-Prospectives », réunie le 12 janvier 2021 ;**

**À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé Monsieur le Maire a sollicité un soutien financier au titre de la DSIL 2021.**

### **Bordereau n° 06**

**Délibération n° 2021-CM20JANV-06**

**FINANCES : DSIL 2021 – Mobilités douces inter quartiers, Vallon de Guenfrou et continuité dans la ZA de Lann Guinet – Sollicitation d'un soutien financier**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il est rappelé que la commune a, dans le cadre de son plan de référence, démarré une réflexion sur les mobilités douces et que le Conseil Municipal, lors de son instance du 24 septembre 2020, a validé les liaisons inter quartiers pour 6 secteurs pour lesquels il sollicitait les aides financières, notamment la DSIL Plan de Relance, lequel dossier a été rejeté.

Considérant que les liaisons dans le vallon de Guenfrou et celles entre le bourg et le quartier de la Madeleine (via la ZA de Lann Guinet) sont une priorité car s'adressant aux jeunes grégamistes qui fréquentent ces itinéraires pour se rendre aux activités de loisirs et au collège, il est proposé de déposer une nouvelle demande de soutien financier, pour ces deux tronçons, au titre de la DSIL 2021 ainsi que d'autres aides susceptibles d'être mobilisées, afin d'engager ces travaux plus rapidement.

**Vu l'avis favorable de la Commission « Finances-Prospectives », réunie le 12 janvier 2021 ;**

**À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé Monsieur le Maire a sollicité un soutien financier au titre de la DSIL 2021 ainsi que le Conseil Départemental du Morbihan et GMVA.**

## **Bordereau n° 07**

**Délibération n° 2021-CM20JANV-07**

**FINANCES : Financement de projet Bretagne Sud Habitat, garantie de l'emprunt pour la réhabilitation de 32 logements « rue des Camélias » - modification du numéro de prêt**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il est rappelé au Conseil Municipal que, lors de son instance du 23 janvier 2020 (par délibération n°2020-23JANV-10), il a accordé la garantie de la commune, à hauteur de 50 %, pour un emprunt contracté par Bretagne Sud Habitat auprès de la Banque des Territoires, cet emprunt étant destiné à la rénovation du foyer de vie « Les Camélias », composé de 32 logements (Rue des Camélias).

Dans un courrier du 5 janvier 2021, la Banque des Territoires a avisé la commune que le prêt n°103851, objet de la délibération de janvier 2020, a été annulé et remplacé par le prêt n°114969, l'ensemble des autres caractéristiques de ce prêt demeurant inchangées.

**Vu l'avis favorable de la Commission « Finances-Prospectives », réunie le 12 janvier 2021 ;**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte du changement de numéro du contrat de prêt de la Banque des Territoires tel qu'indiqué ci-dessus.**

**M. Mickaël LE BELLEGO entre en séance à 19h50.**

→ Délibération n° 2021-CM21JANV-08 à n° 2021-CM21JANV-09 :

Présents : 27 – Pouvoirs : 1 – Votants : 28

## **Bordereau n° 08**

**Délibération n° 2021-CM20JANV-08**

**VOIRIE – ESPACES PUBLICS : Lieux-dits, dénomination des voies**

**Rapporteur : M. Patrick CAINJO**

Monsieur Patrick CAINJO, Adjoint chargé des travaux, notamment de la voirie communale, a rappelé à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, les noms à donner aux lieux et espaces publics et de modifier la numérotation faite en 2011 pour Kerleguin, Kermaréchal, Guenfrot et Locmiqel.

Le Décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 impose la numérotation des immeubles et des maisons dans les communes de plus de 2 000 habitants. Cette disposition nécessite la création d'une liste alphabétique des voies publiques et privées et le numérotage des immeubles.

Pour la détermination des noms de rues, la commune a sollicité la population des lieux-dits concernés.

La Commission « Travaux », lors de sa séance du 24 juin 2020, avait proposé des noms de rues qui avaient été approuvés lors du Conseil Municipal du 02 juillet 2020. Mais, depuis, des riverains ont fait part de leur souhait de voir modifier les noms de leurs rues, ceux-ci ne les satisfaisant pas.

Ces suggestions de noms de rues ont été approuvées par la Commission « Travaux » qui s'est réunie le 06 janvier 2021.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, a décidé d'adopter les dénominations telles qu'elles ont été présentées en séance.**

## DÉCISIONS DU MAIRE

---

### Bordereau n° 09

Délibération n° 2021-CM20JANV-09

**DÉCISIONS DU MAIRE**: Compte-rendu des décisions du Maire au titre de ses délégations, n°2021-001 à 2021-033

Rapporteur : Mme Dominique LE MEUR

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de ses délégations.

---

La séance est levée à 20h15.

---

Grand-Champ, le 25 janvier 2021  
Pour affichage et diffusion.  
Le Maire,  
Yves BLEUNVEN

